

Attribution de temps

Blaikie	Boudria
Butland	Caccia
Callbeck	Campbell (South West Nova)
Catterall	Clancy
Ferguson	Flis
Foster	Fulton
Gagliano	Gardiner
Gauthier	Grey (Beaver River)
Harvard	Heap
Hopkins	Hunter
Kaplan	Karpoff
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	Lapierre
Laporte	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay	MacDonald (Dartmouth)
MacLellan	Maheu
Manley	Milliken
Mills	Mitchell
Murphy	Nault
Nystrom	Pagtakhan
Peterson	Pickard
Riis	Robichaud
Samson	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Stewart
Stupich	Taylor
Volpe	Walker
Wappel	Wood
Young (Beaches—Woodbine)—63	

• (1150)

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée. La députée de Nepean invoque le Règlement.

Mme Gaffney: Excusez-moi, monsieur le Président. Si j'avais été à mon fauteuil pour le vote, j'aurais voté avec mon parti.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'avais l'intention de demander, après les affaires courantes, un débat d'urgence aux termes de l'article 52 du Règlement au sujet de la crise à laquelle font face les centres pour les femmes. J'invoque le Règlement parce que, le gouvernement ayant décidé de sauter l'étape des affaires courantes, je ne peux plus proposer ce débat d'urgence. Je demande le consentement unanime pour le faire maintenant.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): La députée a-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LE FINANCEMENT DES CENTRES POUR FEMMES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver—Est): Je remercie mes collègues d'avoir donné leur consentement unanime.

Monsieur le Président, je voudrais proposer que la Chambre s'ajourne immédiatement afin de discuter d'u-

ne affaire importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit le financement des centres pour femmes au Canada.

Ces centres, qui ne sont plus financés depuis le 30 mars et qui offrent des services d'information, d'orientation et d'appui aux femmes exploitées, sans abri, sans emploi et en difficulté, sont sur le point de fermer. Ils n'ont pas encore fermé leurs portes, mais la plupart le feront presque immédiatement si les subventions fédérales ne sont pas rétablies.

Il est donc très urgent de se pencher sur cette situation très grave, cette crise qui guette les femmes de toutes les régions du Canada, et je demande, par conséquent, un débat spécial sur ce sujet.

Des voix: Bravo!

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le président suppléant (M. Paproski): Je crains que cette demande ne satisfasse pas aux exigences du Règlement et je me vois obligé de refuser le débat spécial.

Le député de Crowfoot.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE CODE VESTIMENTAIRE DE LA CHAMBRE

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, j'ai remarqué pendant le dernier vote que le député de Davenport ne portait pas de cravate. Cela n'est pas conforme au Règlement de la Chambre. Normalement, je ne le mentionnerais pas, sauf que la question a récemment été portée à l'attention de la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai permis au député de voter, mais je ne lui donnerais pas la parole s'il voulait participer au débat, invoquer le Règlement ou poser des questions à la Chambre tant qu'il ne respectera pas le code vestimentaire.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

ATTRIBUTION DE TEMPS—PROJET DE LOI C-62

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 4 avril 1990, de la motion de M. Andre:

Que, relativement au projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, un jour soit consa-